**REGLEMENT JEU FUZE TEA DIFFUSEUR D'HUILE ESSENTIELLE**
**JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL**

**Règlement :**
Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : «Grand Jeu Fuze Tea Diffuseur d'huile essentielle».
**Adresse du jeu** : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Grand Jeu Fuze Tea Diffuseur d'huile essentielle» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 1er mars 2021 et le 18 avril 2021, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de **18** ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

**Conditions de participation** : Acheter 2 produits de la gamme Fuze Tea dans l'un des points de vente participants*, flasher le code ou se connecter au site www. club.coca-cola.fr muni de votre ticket de caisse et suivre les instructions.

*La liste des magasins participants pourra être communiquée une fois le jeu terminé. Les magasins étant seuls décisionnaires de la mise en place du temps fort et du jeu-concours, CCEP ne peut pas communiquer en amont du jeu la liste des magasins participants.

Les semaines suivant la fin du jeu, un tirage au sort désignera le gagnant du lot suivant : un diffuseur d'huile essentielle (valeur unitaire commerciale de 35€ TTC)

1 diffuseur d'huile essentielle est à gagner dans chaque magasin participant,
Les gagnants se verront contacter et remettre leur lot directement par la magasin dans lequel ils ont participé. Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

La dotation qui ne sera pas retirée dans les délais requis sera considérée comme perdue.
Tout participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'événements indépendants de sa volonté amenant à annuler le présent jeu ou à priver totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.
Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger le Jeu ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, notamment si les circonstances le justifiaient.
Les modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.
La Société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation des lots par les gagnants.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Société organisatrice. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être transmise à la Société organisatrice dans un délai maximum de deux mois après la date de fin de Jeu.

Le règlement pourra être adressé en écrivant avant le 18 avril 2021 à l'Adresse du Jeu.
Le remboursement des frais d'affranchissement (timbre au tarif lent en vigueur) peut être obtenu sur simple demande écrite jointe.